

DÉLIBÉRATION N°2020-21_40
du conseil d'administration de l'université de Franche-Comté

Séance en date du 14 décembre 2020

4- Affaires financières

4.6 : Propositions d'admissions en non-valeurs

La délibération étant présentée pour décision

Effectif statutaire : 36	Refus de vote : 0
Membres en exercice : 36	Abstention(s) : 0
Quorum : 18	
	Suffrages exprimés : 33
Membres présents : 23	
Membres représentés : 10	Pour : 32
Total : 33	Contre : 1

Il est proposé aux membres du conseil d'administration de passer en non-valeur les créances listées sur le tableau annexé au présent document.

Il s'agit de titres pour lesquelles toutes les procédures de recouvrement engagées sont restées infructueuses (insolvabilité du débiteur, procédure de redressement ou liquidation judiciaire, coût des poursuites trop conséquent au regard du montant de la créance, etc).

Le passage en non-valeur permet de purger les créances des restes à recouvrer enregistrés dans la comptabilité de l'établissement.

Juridiquement la dette n'est pas éteinte et le recouvrement peut reprendre s'il existe une possibilité nouvelle d'obtenir le paiement auprès du débiteur.

Les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent les propositions d'admission en non-valeurs.

Besançon, le 17 décembre 2020



Pour la présidente et par délégation
La directrice générale des services


Rabia DEGACHI

Annexes / pièces jointes :

Annexe du point 4.6 : tableau récapitulatif des admissions en non-valeurs

Délibération transmise au Recteur de l'académie de Besançon, Chancelier des universités
Délibération publiée sur le site internet de l'Université de Franche-Comté



ADMISSION EN NON-VALEUR DES CREANCES IRRECOURVABLES
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15/12/2020

LIBELLÉS DES TITRES	UB	DÉBITEURS	Montant dû TTC	Montant encaissé ou annulé	Reste dû TTC	dont TVA	MOTIFS DE NON RECOURVEMENT
TR.2018-922-3832	922	A	5 868,00 €	- €	5 868,00 €	- €	Poursuites infructueuses et dépôt de bilan
TR.2019-999-7381	999	B	50,37 €	- €	50,37 €	- €	Poursuites infructueuses
TR.2019-921-7437	921	C	7 004,35 €	28,16 €	6 976,19 €	- €	Décision PDT non recouvrement
TR.2020-920-674	920	D	90,00	- €	90,00 €		Liquidation judiciaire
Chèque impayé	926	E	500,00 €	- €	500,00 €	- €	Poursuites infructueuses
DI							
DI 2014-2015	918	F	261,10 €	- €	261,10 €		Poursuites infructueuses
DI 2017-2018	926		189,10 €	- €	189,10 €		Poursuites infructueuses
DI 2018-2019	901		583,00 €	- €	583,00 €		Poursuites infructueuses
DI 2018-2019	926		486,00 €	- €	486,00 €		Poursuites infructueuses
TOTAUX			15 031,92 €	28,16	15 003,76 €	0,00	

Signature électronique émise le 03/12/2020 15:43:37
code sécurité 106311360-80-1625826-54-2544044
par Mr Guy LORENZELLI agent comptable
de l'Université de Franche-Comté
Contrôle authenticité du code sécurité sur
<https://lorenzelli7.wixsite.com/verif-signature>